



Travel & Events

L'ASSURANCE DES EVENEMENTS
AU PAYS OU A L'ETRANGER



Bring on tomorrow

Travel & Events

contact.be@aig.com 2 / 4

Tel. +32 2 739 96 20 | Fax +32 2 739 91 03

DES EVENEMENTS ? QUELS EVENEMENTS ?

Les entreprises organisent de plus en plus des activités à caractère événementiel comme des team building, des réceptions, des présentations, séminaires, business lunch ou portes ouvertes.

Les associations animent des fêtes de quartier, de village, des épreuves cyclistes, des cortèges de carnaval, des foires, des salons, des concerts, entre autres.

Les particuliers eux-mêmes ne sont pas de reste avec les événements marquants de leur vie professionnelle ou privée, que ce soit mariage, communion, anniversaire, promotion, naissance ou déménagement, notamment.

Le but

AIG TRAVEL & EVENTS sert à couvrir les conséquences des accidents qui pourraient survenir durant ces événements au pays ou à l'étranger, selon la formule souscrite.

En option, AIG TRAVEL & EVENTS prévoit la possibilité de couvrir les bagages et de bénéficier du package Assistance AIG pour les événements se déroulant à l'étranger.

La formule offre également la possibilité de couvrir la responsabilité civile de l'organisateur pour les événements se déroulant au pays.

Travel & Events,

L' Assurance des événements

• La durée

AIG TRAVEL & EVENTS couvre les événements de quelques heures à plusieurs jours.

A la demande, nous pouvons établir une police abonnement (open-cover) couvrant une succession d'événements identiques ou différents sur l'année.

Les assurés

Les assurés peuvent être les organisateurs, les bénévoles et aussi les participants et spectateurs. Les garanties individuelles accident peuvent constituer un complément commercialement judicieux à un contrat de responsabilité civile exploitation.

Formule annuelle

Pour des clubs de danse, photo, musique, cartes, atelier artistique, yoga, fancy-faire ou clubs de sport, par exemple, nous pouvons vous remettre offre sur une base annuelle. N'hésitez pas à nous questionner.

Les garanties

L'individuelle accidents présente 5 formules package dont la prime varie de € 0,40 à € 2,75 par personne et par jour (hors taxes) avec la possibilité d'augmenter sensiblement le montant assuré en incapacité temporaire si cela est souhaité.

Pour les situations non couvertes par une RC Exploitation et pour autant que l'événement ait lieu au pays de résidence du preneur d'assurance (Belux), AIG TRAVEL & EVENTS propose les garanties RC Organisateur.

Si, par contre, l'événement a lieu à l'étranger, les garanties Bagages et Assistance peuvent être souscrites selon le schéma de garanties présenté ci-dessous.



GARANTIES & TARIF

Pour votre facilité de lecture, la numérotation des garanties renvoie aux numéros d'articles des conditions générales.

Primes en € par jour et par personne, hors taxes.

Un minimum de 5 personnes est requis (sans limite supérieure).

Une surprime de 50% est d'application sur les primes "1.Garanties" pour la couverture d'une journée survival, des sports motorisés et du canyoning. Les diverses options peuvent seulement être souscrites avec la couverture de base

	AIG	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
1. Garanties					
Décès	7.500	25.000	50.000	75.000	100.000
Invalidité Permanente	15.000	37.500	75.000	112.500	150.000
Frais Médicaux	1.250	2.500	3.750	5.000	6.250
Invalidité Temporaire suite à accident à partir du 21 ^{ème} jour pendant max. 365 jours.	6/jour	6/jour	6/jour	6/jour	6/jour
Prime travel	0,40	1,10	1,75	2,25	2,75
Prime events	0,40	0,90	1,50	2,00	2,75
Complément Incapacité Temporaire suite à un accident (pour assurés de + de 18 ans)					
		25	25	50	75
Prime IT complémentaire		+0,40	+0,40	+0,75	+1,10

Option Bagages et Assistance

Option RC Organisateur

1,10 par jour et par personne, hors taxes

25 par jour, hors taxes

2. Options

Option: Bagages et désagréments de voyage

3.E.	Perte, vol ou détérioration de bagages	2.500
	Franchise	125
3.F.	Retard de bagages (uniquement à l'étranger)	375
3.G.	Retard de voyage de plus de 4h	Max. 150
3.H.	Séjour prolongé suite à acte de terrorisme ou à catastrophe naturelle	Max. 500
	Séjour prolongé de plus de 48h suite à un acte de terrorisme	
	Séjour prolongé de plus de 48h suite à une catastrophe naturelle	
	Frais de changement mode de transport suite à un acte de terrorisme	
	Frais de changement mode de transport suite à une catastrophe naturelle	

Option: Responsabilité civile organisateur

3.I.	Dommages corporels	1.250.000
	Dommages matériels	125.000
	Franchise	125
	Franchise en cas de dommages aux biens loués ou empruntés	375
3.J.	Assistance juridique	12.500
3.K.	Insolvabilité des tiers	6.250

Option : Assistance

4.B.1.	Paiement direct	Frais réels
4.B.2.	Transport vers un hôpital	Frais réels
4.B.3.	Rapatriement médical	Frais réels
4.B.4.	Rapatriement au domicile	Frais réels
4.B.5.	Prise en charge des frais de séjour supplémentaires	Frais réels
4.B.6.	Visite à une personne malade ou hospitalisée à l'étranger (sauf repas)	Frais réels
4.B.7.	Recherche et sauvetage	Frais réels
4.B.8.	Rapatriement du corps et transport des bagages après décès	Frais réels
4.B.9.	Retour anticipé	Frais réels, A/R, Economy Class
4.B.9.1.	En cas d'hospitalisation imprévue d'un parent, de plus de 48h.	
4.B.9.2.	En cas de décès d'un parent	
4.B.9.3.	En cas de soins palliatifs d'un parent	
4.B.9.4.	En cas de dommages au bien immobilier	
4.B.10.	Conseils et renvois	Assistance
4.B.11.	Envoi de médicaments	Assistance
4.B.12.	Avance en numéraire	Assistance
4.B.13.	Prestations complémentaires	Assistance
4.B.14.	Assistance juridique en cas d'accident de la circulation à l'étranger	Max. 2.500
4.B.15.	Cautiion pénale en cas d'accident de la circulation à l'étranger	Max. 25.000
	Services d'assistance non couverts (intervention possible aux frais de l'assuré)	Assistance



AIG Europe Limited. Société de droit Anglais. Registre des sociétés n° 01486260.
Siège social: The AIG Building, 58 Fenchurch Street, Londres EC3M 4AB, Royaume-Uni.
 Succursale Belge située à Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, Belgique. | Tél : (+32) (0) 2739 9000 | RPM Bruxelles – TVA n° 0847.622.919
Numéro de compte bancaire: 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 – BIC: CITIBEBX auprès de la banque Citibank

Veillez trouver notre Privacy Policy sur www.aig.be/be-privacy-policy | © 2012 AIG Europe Limited - All rights reserved